

Département des Bouches du Rhône

Arrondissement d'Aix en Provence

N° 2025\_5\_7

Objet : Transformation de postes

VOTE  
UNANIMITE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations du

Conseil Municipal de la Commune de

**LA FARE LES OLIVIERS**

**Séance du 3 juillet 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le trois du mois de juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de La Fare-les-Oliviers, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCILIAC, Maire, sur la convocation qui lui a été adressée, le deux avril deux mille vingt-cinq.

Etaient présents :

M. MARCILIAC Jérôme, M. AGARD Christophe, Mme MESTRE Marie-Aude, M. MARTIN Patrice, M. SPINELLY Éric, M. MORGANTE Michel, M. DI-SAPIO Lionel, M. LEGUEVACQUES Benjamin, M. PALMERINI Denis, Mme GIORSETTI Marie-Laure, M. BARBAROUX Charly, Mme VALLET Christine, Mme DORELON-TRANCHARD Céline, M. CRUZ Gérard, Mme DAHMAN Hinda et M. SARDA Stéphane

Absents excusés donnant pouvoir :

Mme GARCIA Chantal à M. AGARD Christophe  
Mme WECKERLIN Carine à M. SPINELLY Éric  
Mme CLAUZEL Nathalie à Mme MESTRE Marie-Aude  
M. CASTELLO Patrick à M. MARTIN Patrice

Secrétaire de la séance :

Mme Marie-Aude MESTRE

## Transformation de postes

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L332-8,

Vu le tableau des effectifs,

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver les transformations des postes mentionnés ci-dessous :

### Filière Administrative :

- Un poste d'Adjoint Administratif à temps complet
- En**
- Un poste d'Adjoint Administratif à temps non complet à raison de 31 h 00
  -

**Avec effet au 01/07/25**

### Filière Animation :

- Un poste d'Adjoint d'Animation à temps complet
- En**
- Un poste d'Adjoint d'Animation à temps non complet à raison de 32 h 00

**Avec effet au 01/07/2025**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

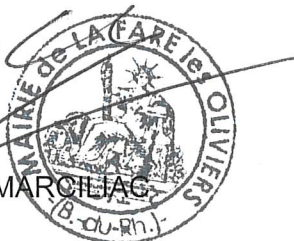
**APPROUVE** les transformations des postes mentionnés ci-dessus,

**DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération de ces agents sont prévus aux chapitres et articles correspondants du budget.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits. Pour copie certifiée conforme.

Le Maire

Jérôme MARCILIAG



La secrétaire de séance

Marie-Aude MESTRE

